

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## A LA COUR D'ASSISES

La tendance du public français à rechercher à la Cour d'Assises les émotions du théâtre, ne date pas d'aujourd'hui. Pareil aux tournois antiques, le spectacle de la justice criminelle attire partout et depuis qu'il existe la foule curieuse de scandale et de sensations fortes. C'est ainsi qu'à Paris, les jours d'audience de « crime célèbre » à la salle de la Cour d'Assises, on voit se presser un troupeau de dilettanti, d'escarpes et de demi-mondaines.

A diverses reprises, M. le Garde des Sceaux a dû rappeler les parquets à l'application d'une vieille circulaire de 1844, interdisant les distributions de billets de faveur et les inviter à prendre des mesures pour prévenir l'envahissement de spectateurs inutiles dont les manifestations risquent de compromettre l'indépendance d'esprit des jurés. Il paraît que cela ne suffit guère et nous avons vu, à l'occasion d'un procès récent dont le retentissement n'avait d'égal que l'indignité du coupable, qu'il est très difficile, malgré la meilleure volonté du monde, de régler une audience parisienne et de contrecarrer des mœurs invétérées.

Il y a environ une dizaine d'années, mon éminent collègue et ami M. Cruppi, pouvait écrire que la gaité ordinaire d'une salle d'assises, un jour de grand débat, « ne tourne plus à l'indécence ; grâce à de sages mesures, les sandwiches, le champagne et les personnes qui en faisaient usage sont exclus des bancs réservés. » Hélas ! cette constatation est loin d'être vraie maintenant, et pour qui fréquente un peu assidument la cour d'assises, il semble bien qu'il soit utile de secouer la poussière de la vieille circulaire de 1844 et de corriger le décor de la justice d'un laisser-aller qui ne lui sied pas.

Le plus grave inconvénient de ce côté théâtral est que la passion publique, irréfléchie et capricieuse par essence, influe sur l'état d'âme du jury et le détermine parfois dans ses jugements.

Sur son honneur et sa conscience celui-ci doit décider du sort d'un accusé ; pour accomplir sa tâche délicate, il n'a jamais assez de silence et d'attention et la conséquence des rumeurs ou des sympathies populaires qui précèdent son verdict est précisément de le détourner du seul devoir véritable qui lui incombe, je veux dire du devoir d'assumer la pleine et entière responsabilité morale de sa décision.

Les jurés, en effet, suppléent les magistrats dans l'examen de la culpabilité de l'assassin ou du faussaire dont le cas leur est soumis. Dans la plupart des cas, où l'état mental du coupable fait l'objet d'observations médicales, vu la gravité du crime commis, et pour se décharger du poids d'une responsabilité qui les tourmente, à leur tour ils se font suppléer, en quelque sorte, en pratique, par le « savant expert » qui a dressé le rapport et formulé des conclusions au point de vue pathologique. Ils adoptent sa manière de voir, qui n'est après tout qu'une opinion individuelle et celle d'un aliéniste susceptible d'être démenti par d'autres médecins et, si l'expertise décide que le « sujet » paraît malade, ils admettent que la réponse équivaut à l'aveu d'une irresponsabilité plus ou moins mitigée par le diagnostic. De cette façon tout est faussé et l'individu qu'on condamne ou qu'on acquitte, se trouve jugé sur ses malaises et non pas sur ses fautes.

Mais personne ne porte plus le souci d'une responsabilité toujours considérable, même quand elle est collective. D'échelon en échelon, celle-ci échappe aux jurés qui se bornent à sanctionner l'œuvre consciencieuse d'un tiers, lequel ne saurait l'assumer et s'en dégage aisément en prenant la précaution de déclarer que son travail est le simple reflet d'un

sentiment personnel. Cela est si conforme à la réalité que, dans un congrès récent à Lausanne, les docteurs spécialistes qui se font juges de la folie d'autrui, ont pris soin d'aviser Thémis qu'ils se refusaient à l'avenir à faire un autre métier que celui de pathologistes, et que, pas plus que le tarif de la peine, le diagnostic de la culpabilité et de la responsabilité ne leur importait.

Sans doute leurs appréciations constituent un document, une source de réflexions essentielles pour un jury soucieux d'une justice scrupuleuse, mais il n'y a là qu'un élément d'examen et de décision de plus parmi les circonstances de la cause ; et voilà pourquoi il ne doit pas, seulement par lui, se laisser convaincre ni impressionner. Il ne faudrait point qu'il fût lié moralement par l'expertise pas plus qu'un tribunal ne l'est par un rapport d'arbitre.

Ainsi donc, ce qui énerve surtout notre justice répressive et la rend tour à tour élémentaire ou cruelle à l'excès, vient pour une large part de la publicité excessive accordée aux débats des grands procès criminels. Je ne vais pas prétendre qu'il conviendrait mieux de rendre des arrêts dans le silence et la paix d'une chambre close. Les portes d'un Palais doivent être larges ouvertes à tous, mais de ce fait il est prudent de ne pas transformer une audience en un spectacle « réservé » à de rares privilégiés qui y viennent assister, par suite, pour la seule joie de cultiver leurs attitudes et de distraire l'attention de ceux qui ont déjà tant de peine à découvrir le mot d'ordre de leur conscience au milieu des mille « gestes et cérémonies » d'une justice formaliste.

Anxieux sur le devoir à remplir, de tels hommes obéissent trop souvent à l'atmosphère qui les entoure, subissent les injonctions instinctives de la foule partiale et amuseuse, ou si, pris de scrupules et du souci légitime de ne pas se laisser égarer, ils cherchent à sauvegarder l'intégrité de leur décision, ils s'en remettent à la sagesse de l'homme de science dont la fonction n'est que de donner un avis. Dans les deux hypothèses, la société est insuffisamment défendue par les intermédiaires qu'elle a choisis pour châtier ses criminels et, si l'institution du jury mérite d'être conservée, la fréquentation des « assises » démontre la nécessité de le mettre à l'abri des influences extérieures qui peuvent contrarier la sincérité de ses verdicts.

Claude GOUJAT, Député de la Nièvre.

## Chambre des Députés

Séance du 19 novembre 1907 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion générale du budget des colonies.

M. de la Trémoille demande au ministre de rapporter les arrêtés pris par le gouverneur contre l'importation des boissons hygiéniques à Madagascar.

M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, commissaire du gouvernement, répond qu'il n'a fait qu'appliquer le décret existant contre les alcools. On vend sous le nom de vin un liquide inconnu au prix de 0 fr. 30 cent. le litre. Les mesures prises sont indispensables.

M. Chammié demande au ministre comment il entend faire disparaître la consommation de l'opium en Indochine.

Plusieurs députés parlent en faveur de colonies diverses.

M. Chailley parle en faveur de l'organisation du conseil supérieur des colonies.

Séance de l'après-midi PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du budget des colonies.

M. Siegfried critique le gouvernement de M. Augagneur à Madagascar où il faudrait développer la culture des

matières premières nécessaires à nos industries, le coton notamment.

M. le ministre des colonies répond aux divers orateurs : Les colonies coûtent cher à la métropole : elles ont tort de réclamer davantage. Il a interdit les fumeries d'opium. Puis il s'explique sur les réformes qu'il a apportées dans l'administration.

La politique coloniale suivie par le ministre actuel des colonies s'inspire de celle de ses prédécesseurs.

La discussion générale est close.

M. Puech développe son interpellation sur les scandales de la Guinée française : il cite des faits révoltants de barbarie commis par les administrateurs.

M. Lemaire soutient la cause des gouverneurs qui ne sont pas personnellement responsables des faits commis par les subordonnés.

M. le ministre reconnaît que des exactions ont été commises ; il fera tout ce qui est nécessaire pour punir les coupables.

M. Pelletan demande une enquête : par 486 voix contre 88 cette demande est rejetée.

Par 434 voix contre 53, l'ordre du jour de confiance est voté. Et la séance est levée.

Séance du 20 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques.

M. le président donne lecture de l'article 2, nouvelle rédaction, ainsi conçu :

Le § 2 de l'article 7 de la loi du 9 décembre 1905 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes : toute action en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocation ou en résiliation, concernant les biens dévolus en exécution du présent article, est soumise aux règles prescrites par l'article 2.

M. Chaigne, dans un long discours, s'efforce de démontrer que la loi en discussion n'est pas, comme le dit le gouvernement, une loi interprétative de la loi de 1905, mais une loi nouvelle qui bouleversera tous les principes de notre droit civil.

M. Chaigne, en terminant, demande à la Chambre de voter l'amendement de M. Jeanneney, déposé au cours de la dernière séance et auquel il se rallie.

M. Cruppi, président de la commission, déclare que la Chambre, contrairement à la thèse soutenue par M. Chaigne, a le droit d'interpréter une loi ; d'autre part, l'interprétation de la loi de 1905, telle que la présente la commission à la Chambre, ne porte aucunement atteinte aux principes du droit de l'équité.

M. Raynaud soutient la même thèse. M. Laborie combat le projet.

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, demande à la Chambre le projet tel qu'il est présenté.

L'amendement de MM. Jeanneney et Chaigne est rejeté par 332 voix contre 218 : l'article 2 est voté.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 19 novembre 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. de Montfort, sénateur de la Seine-Inférieure, dépose sur le bureau du Sénat une proposition de loi relative à la constitution, dans la loi des cadres, d'un régiment étranger de cavalerie et d'un bataillon étranger d'artillerie. Cette proposition est basée sur l'idée que la loi nouvelle de 1905, relative au service de deux ans, ayant supprimé dans les troupes françaises le soldat de trois ans, ne laisse à notre disposition, en dehors d'un petit nombre de rengagés, aucun élément ancien pouvant être immédiatement utilisé sous tous les climats ; il paraît donc indispensable, surtout dans les circonstances actuelles, de favoriser les engagements des étrangers.

Par suite d'une indisposition de M. Poirrier, qui a déposé un amendement à l'article 3 de la proposition de loi sur l'élection des chambres de commerce, la

discussion de cette proposition est renvoyée à la semaine prochaine.

L'élection de M. Servant, élu sénateur de la Vienne, est validée.

L'assemblée s'ajourne à jeudi. Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

Le procès Stoessel

Le procès des généraux Stoessel, Fock, Smirnov et Reiss, commencera devant le Conseil de guerre suprême, le 12 décembre.

L'espionnage

A la suite de la découverte, à Varsovie, d'une organisation qui vendait systématiquement à l'état-major allemand des documents secrets relatifs à la mobilisation dans la circonscription de la Vistule, il est question, dans les sphères militaires de l'élaboration de nouveaux plans pour les campements des troupes en Pologne, et de la reconstitution des forteresses.

Un député de l'extrême droite a l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet du désarmement de la forteresse de Sveaborg.

L'élection du bureau

Le premier vice-président de la Douma, le prince Valkonsky, appartient au parti des « Vrais Russes », le second vice-président, baron de Meyendorff, est octobriste ; le secrétaire appartient à l'Extrême Droite.

Le scrutin pour l'élection du bureau montre que sur 440 membres, environ 150 appartiennent à l'opposition constitutionnelle.

## A Londres

Guillaume II est décidément le souverain le plus dans le train !

Je n'entends pas dire par là qu'il soit le Chef d'Etat voyageant le plus, mais seulement qu'il est celui d'entre tous ayant le plus grand souci de l'actualité et des sacrifices que l'on doit faire pour elle.

C'est ainsi par exemple que, ces jours derniers à Londres par le Lord-Maire, le Kaiser a prononcé à cette occasion le plus pacifique des discours.

« Je veux la paix », a-t-il crié en sol majeur.

Et après les applaudissements, il ajouta, plus haut, en ut :

« Je la veux toujours !... toujours !... toujours !... »

Ces petites manifestations oratoires font toujours très bien. Il y a des gens qu'elles attendrissent volontiers et qui s'en vont ensuite répétant partout, dans leur mouchoir :

— Quel brave garçon que ce Guillaume... il ne veut que la paix.

Et comme tout le monde est content la Rente monte, les affaires reprennent, le soleil reparait, on ne voit que des gens souriants et il en sera ainsi jusqu'au premier froissement de souffles de celui qui en Europe fait la pluie et le beau temps, suivant son humeur et suivant son caprice.

## Le souci de l'actualité

Un souverain qui paraît avoir le souci de l'actualité, c'est le Pape ; il est vrai que sa souveraineté n'est qu'in partibus et que dans les conditions où elle s'exerce, les manifestations d'autoritarisme ne lui sont guère permises... que par écrit.

Pie X lance donc circulaire sur circulaire, bulle sur bulle et encyclique sur encyclique.

Il ne s'attaque pas seulement au modernisme. Il bouleverse le commerce des congrégations. Les Chartreux et les Bénédictins viennent d'être informés qu'ils auraient d'ici peu à renoncer à la fabrication des liqueurs universellement connues, qui n'ont pas cessé de rapporter annuellement des millions.

Déjà, sous Léon XIII, il avait, paraît-il, été question de réclamer cette sup-

pression pour obliger les ordres religieux à se livrer exclusivement à la prière et à la vie contemplative. Mais le Vatican avait accepté des accommodements parce qu'il y trouvait son profit, la chartreuse et la bénédictine contribuant, par d'importantes redevances, aux frais du Saint-Siège. Les congrégations avaient pensé qu'il en serait de même sous le nouveau pontificat.

Aussi l'usine de Tarragone fonctionnait-elle sans que Rome y fit objection. Les Bénédictins faisaient de même. D'autres ordres religieux, émis aux Etats-Unis, y créèrent, par exemple, en Pensylvanie, des distilleries prospères. Pie X veut mettre radicalement fin à ces industries. D'où l'alarme parmi les congrégations ecclésiastiques qui ne subsistent que grâce à leur aide. Les uns et les autres se demandent comment ils vont vivre, étant donné que si la piété nourrit spirituellement son homme, elle ne lui sert à rien pour l'existence matérielle. Les « pater » et les « Ave » font, en réalité, un maigre régime, et l'on ne voit pas comment le Pape résoudra ce problème.

Pour le moment, Pie X ne se préoccupe pas de cette solution. Il veut ce qu'il veut.

## Un ordre du Kaiser

Le Kaiser vient de faire savoir au directeur de l'Opéra de Berlin que, par ordre, aux représentations de gala, les dames ne pourront être admises qu'en robe décolletée, comme aux grandes soirées de Paris ou à Covent-Garden, à Londres.

Guillaume II, qui n'oublie jamais l'esthétique tient à avoir le coup d'œil des belles épaules.

La peau sera dorénavant portée.

Jusqu'ici, la haute société berlinoise n'avait sacrifié à cette règle qu'aux bals de la cour, mais s'en était abstenue strictement dans toutes les cérémonies officielles. La principale raison de cette infraction à l'usage général à Londres, à New-York, à Paris, partout où l'assistance féminine est appelée à briller avec le plus vif éclat, c'est que l'impératrice allemande est d'un avis tout à fait opposé à celui de Guillaume II. Il y eut même à ce sujet, dernièrement, un échange de paroles aigres-douces entre les deux souverains.

Ce fut définitivement, comme toujours, la volonté du Kaiser qui fit loi.

— Une robe n'est qu'un sac quand elle n'est pas décolletée, a-t-il dit.

Et les Berlinoises sont, au fond, ravies de ce changement.

Il est incontestable qu'en donnant cet ordre et qu'en prescrivant cette nouvelle tenue, Guillaume II a voulu prouver et affirmer que les sentiments féministes dominent à la Cour de Potsdam, alors que de récents procès auraient pu faire croire le contraire.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

L'amiral Philibert télégraphie à la date du 18 novembre, au ministre de la marine les renseignements suivants : « Temps couvert, légère brise nord-est, petite houle, barre de Rabat praticable. Situation des bâtiments et politiques sans changement. »

Un don du gouvernement français

Le « Board of Trade » a reçu par l'intermédiaire de Foreing Office une jumelle marine, don du gouvernement français, destinée au capitaine William Jones, du vapeur Demelian, de Cardiff, en reconnaissance des services rendus par lui aux résidents français à Casablanca au cours des récents événements.

Une interview du général Drude

Interviewé par un journaliste français, le général Drude s'est montré

très optimiste. Il pense que les dures leçons que nous avons infligées aux tribus ont porté leurs fruits, et il n'hésite pas à considérer que la réduction des rebelles est complète et absolue.

« Vous pouvez affirmer, dit le général Drude avec force, que les tribus en ont maintenant assez. Elles ont reçu de telles « frotées », notamment le 19 octobre, qu'elles n'y reviendront certainement pas. Oui, elles en ont définitivement assez et n'aspirent plus uniquement qu'à reprendre leur vie habituelle dans le calme et la tranquillité.

Le ballon qui fait deux ascensions par jour, a constaté le vide complet dans un rayon de plus de quarante-cinq kilomètres. Seule la mehalla de Moulaï-Rachid reste à Sidi-Aissa, fournissant des groupes isolés aux coureurs de routes qui troublent encore la région.

Le général a ajouté que c'est uniquement à cause des événements qui peuvent se produire par suite de l'approche éventuelle de Moulaï-Hafid qu'il continue à se maintenir en force ; autrement, il n'a plus rien à redouter des tribus. Le général Drude fait un très vil éloge de son corps d'officiers et des troupes, qui se sont toujours montrés admirables d'entraînement, de courage, de résistance, de discipline. L'état sanitaire est satisfaisant, le nombre des malades ne dépassant la normale.

### La démission de M. Sarrien

Le bureau de la gauche radicale s'est réuni mardi matin pour se concerter avant la réunion plénière que le groupe tiendra cet après-midi. Il a décidé, à l'unanimité, qu'une démarche serait faite auprès de M. Sarrien pour l'amener à retirer sa démission de président.

Les trois vice-présidents : MM. Cruppi, Lauraine et Clémentel, ont accompli immédiatement cette démarche, mais M. Sarrien s'est borné à refaire les déclarations qu'il avait déjà faites ces jours derniers : qu'il n'entendait pas être lié par une majorité d'opinion contraire à la sienne, sur la question du relèvement de l'indemnité parlementaire, et qu'il préférerait se retirer.

La gauche radicale s'est réunie un peu avant séance, sous la présidence de M. Cruppi, qui a fait part de sa démarche de ce matin auprès de M. Sarrien, et de la réponse de celui-ci.

M. Sarrien a déclaré ne pouvoir revenir sur sa détermination. Le groupe a décidé de passer tout de suite à la désignation des six représentants qu'il lui reste à nommer à la délégation des gauches, et de fixer à jeudi la nomination de son nouveau président, malgré l'avis de quelques membres qui voulaient remettre cette élection à huitaine.

Pour la délégation des gauches, M. Mougeot, qui avait recueilli un chiffre important de voix, la semaine dernière, a déclaré immédiatement qu'il n'était pas candidat, et a prié de voter pour son collègue de la députation de la Haute-Marne, M. Dessoye.

Ont été élus comme représentants de la gauche radicale à la délégation des gauches : MM. Dron, par 65 voix ; Dessoye, 59 ; Delcassé, 37 ; Péro, 37 ; Aimon, 37 ; Mathis, 33.

### Le mouvement préfectoral

Le mouvement préfectoral, dont nous avons annoncé la préparation, portera sur quatre préfetures qui vont être rendues vacantes.

1° Par l'entrée de deux préfets dans l'administration des finances.

2° La mise en disponibilité d'un préfet.

3° La nomination d'un chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe du ministère de l'intérieur à une préfecture dont le titulaire actuel sera appelé à occuper un poste au ministère de l'intérieur.

### La réforme judiciaire

La commission de réforme judiciaire a adopté la proposition de M. Viollette, tendant à modifier les arti-

cles 407 et 408 du Code civil, et à permettre ainsi aux femmes de faire partie des Conseils de famille.

La commission a également adopté les conclusions du rapport de M. Viollette, relatif à la proposition sur la législation des enfants admetteurs.

Le rapport modifie l'article 331 tel qu'il résulte de la loi récemment promulguée, et reprend le texte voté primitivement par la Chambre.

#### L'abrogation de la loi Falloux

On a distribué à la Chambre le rapport de M. Massé sur le projet de loi concernant l'enseignement secondaire privé. La commission, dit le rapporteur, maintient les écoles privées, mais les soumet à une réglementation précise, assurant des garanties aux enfants, aux familles et à l'Etat, c'est-à-dire qu'elles devront choisir un personnel de direction et d'enseignement pourvu de titres et de grades universitaires.

Les congréganistes sont exclus de l'enseignement et de la direction; les ministres des cultes sont privés du droit de diriger; les livres sont soumis à l'inspection et au contrôle des fonctionnaires de l'enseignement public.

En somme, la commission accepte le principe de la survivance d'établissements rivaux des établissements de l'Etat, mais sous la surveillance effective et catégorique de celui-ci; c'est l'abrogation de la loi Falloux inscrite dans tous les programmes républicains.

#### L'élection de M. Archimbaud

La sous-commission du quatrième bureau, chargée de l'élection de M. Archimbaud à Die, s'est réunie mercredi. Elle a entendu M. Tissier, ancien chef de cabinet de M. Briand, directeur du contentieux au ministère de la guerre, sur la situation de M. Archimbaud au point de vue militaire.

La sous-commission a décidé de proposer au quatrième bureau un rapport concluant à l'inéligibilité de M. Archimbaud comme n'ayant pas satisfait aux obligations de la loi militaire; M. Néron a été nommé rapporteur spécial auprès du quatrième bureau.

#### La mutinerie du 17<sup>e</sup>

M. Laffont, juge d'instruction, qui a ouvert une enquête sur les causes de la mutinerie du 17<sup>e</sup> d'infanterie se rend chaque jour à Agde pour interroger les officiers et soldats du 17<sup>e</sup>, qu'il confronte avec des civils.

Le juge d'instruction recherche les auteurs de l'excitation à la révolte qui se produisit parmi les soldats du 17<sup>e</sup>.

Jusqu'à présent, aucune arrestation n'est prévue.

#### La crise Américaine

Le président a reçu de nombreuses dépêches de félicitations au sujet des mesures prises pour l'allègement financier.

Plusieurs demandes de certificats ont été reçues par le trésor avant la fin de la journée, mais aucune allocation n'a été faite.

M. Roosevelt a consulté les leaders des deux Chambres sur le projet concernant la protection financière. Tous les députés et sénateurs reconnaissent que le premier devoir du Congrès sera de régler cette question, mais les plans proposés diffèrent et rien de définitif n'est connu jusqu'à présent.

On paraît bien disposé à demander au Congrès d'agir.

### Petites Nouvelles

Une tempête d'une violence inouïe sévit dans la Mer Noire depuis deux jours on annonce déjà le naufrage de cinq navires à vapeur et de 7 bâtiments à voile. On craint de plus nombreux sinistres.

D'après un document officiel communiqué par l'administration de la guerre, les dépenses occasionnées jusqu'au 31 août dernier par les envois de troupes dans les départements du Midi s'élève à 1.309.540 fr. 32.

On annonce que l'état de santé du roi de Roumanie a empiré; on craint une issue fatale.

M. Gustave Hervé et le gérant du journal *La Guerre Sociale*, sont renvoyés devant la cour d'assises pour outrages à l'armée.

M. Briand, ministre de l'instruction publique a présidé mardi, à la Salpêtrière, l'inauguration de la bibliothèque Charcot dont M. Jean Charcot, fils de l'illustre savant, a fait don à l'établissement où professait son père.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Tenue des ordonnances

A la suite de certaines observations relevées par les sous-officiers chargés de la tenue en ville, le général commandant la place de Paris a adressé aux corps et services de la garnison de Paris la circulaire suivante, qui rappelle des prescriptions antérieures concernant les ordonnances employées auprès des officiers:

« Il a été rendu compte au gouvernement que des soldats ordonnances sont encore fréquemment rencontrés en ville porteurs de paquets volumineux ou promenant de jeunes enfants. Le général commandant la place de Paris prie MM. les chefs de corps et services de vouloir bien rappeler leurs subordonnés à la stricte observation des prescriptions de la circulaire ministérielle n° 16249 K, en date du 18 décembre 1903, relative au service des soldats ordonnances.

Les adjudants de garnison, dans leurs succursales respectives, les sous-officiers de planton sur la voie publique dans les quartiers de l'Ecole militaire, des Invalides et du Gros-Caillou, les officiers de service ou de piquet aux abords de l'Hôtel des Invalides, sont invités à signaler au général commandant la place, les ordonnances qui se livreraient en ville, pour le compte de leurs officiers ou des familles de ces officiers, à des besognes n'ayant aucun caractère militaire, et que la circulaire ministérielle susvisée interdit formellement.

Les officiers seront personnellement responsables des infractions commises à ce sujet par leurs ordonnances. »

### CAHORS

#### Postes et télégraphes

Notre compatriote, M. Etienne Michel, facteur des télégraphes en congé (service militaire), vient d'être nommé facteur au bureau télégraphique de Saint-Flour (Cantal).

#### Adjudication

Jeudi matin a eu lieu l'adjudication pour la construction du tablier métallique du Pont-Neuf.

8 soumissionnaires se sont présentés, mais l'adjudication n'a donné aucun résultat.

Tous ont demandé un relèvement du prix d'adjudication dans des proportions variant de 10 à 35 0/0.

### L'Avenue du Nord

On nous communique la note suivante:

« L'avant-projet de l'Avenue du Nord est soumis à une enquête de 15 jours du 21 novembre au 6 décembre 1907. »

Vindex, du *Quercinois*, lira cette note avec plaisir.

Lui, qui avait si souvent exprimé cette crainte de ne voir jamais la construction de cette avenue; qui, plusieurs fois, émit des doutes sérieux sur tout ce que nous disions concernant cette construction, Vindex, disons-nous, verra aujourd'hui combien ses craintes et ses doutes étaient peu justifiées.

Si même nos souvenirs sont précis, il nous semble que Vindex nous promit, tout récemment, une perdrix blanche au cas où la construction de l'Avenue du Nord serait mise à l'étude avant le 1<sup>er</sup> janvier.

Vindex n'a pas de chance: point par point, tout ce que nous avions annoncé se réalise, et nous espérons bien qu'à son tour Vindex tiendra tout ce qu'il nous a promis.

Qu'il prenne son fusil et oost! qu'il parte aussitôt en chasse pour nous procurer la perdrix blanche. Les rochers de St-Cirq-Lapopie sont, dit-on, suffisamment giboyeux pour qu'avant peu nous touchions la fameuse prime!

Nous ne pensons pas que Vindex se refuse à tenir ses engagements puisqu'aussi bien nous l'avons très amicalement prévenu de tout ce qui arrive; il n'a pas voulu y ajouter foi: tant pis pour lui.

Nous réclamons, nous exigeons la prime.

Mais il est une satisfaction plus grande que nous éprouvons et qui sera partagée par tous les Cahorciens, par les habitants du faubourg Labarre en particulier: c'est celle de prouver qu'en dépit des criaileries de la bande de mécontents et de rageurs qui siègent d'autre part, notre municipalité accomplit tous les jours son œuvre municipale.

On voit ainsi ce que valent les criaileries, les ricanements, les stupides plaisanteries des rageurs et des haineux qui depuis quelques jours n'ont que bile et fiel contre notre municipalité.

Pour ceux-là, le communiqué de la mairie est une vraie douche. Ils en avaient besoin!

LOUIS BONNET.

### Conseil général du Lot

Le Conseil général du Lot va être convoqué en session extraordinaire.

Cette session serait motivée par le refus des pharmaciens du Lot d'accepter le nouveau service de l'Assistance du Lot.

Cette session, croyons-nous, s'ouvrira à Cahors le 2 décembre.

#### Elections consulaires

Les élections consulaires sont fixées au 8 décembre 1907 pour l'élection de 3 juges qui néanmoins sont rééligibles: MM. Galaup, président, Bruel, juge et Paubert suppléant.

#### Caisse Régionale de crédit agricole Mutuel du Quercy

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, samedi a eu lieu, au siège du Syndicat Agricole du Lot, la réunion du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Quercy.

Le Conseil s'est occupé d'abord de la nomination de son bureau.

Ont été élus: Président: M. Quercy, professeur départemental d'agricul-

ture; Vice-Présidents: MM. Darquier, Maire de Cahors, et de Fontenille J.-P., propriétaire à Soucirac; Secrétaire-Trésorier, M. Girma, secrétaire du Syndicat Agricole du Lot.

Ont été, en outre, élus Commissaires des comptes: MM. le Dr Aymard, secrétaire général de la Société d'Agriculture et Girma libraire à Cahors.

Après avoir examiné diverses questions d'ordre intérieur et les pouvoirs à conférer au directeur, le Conseil s'est occupé de la nomination de ce dernier.

M. Puech, ancien notaire, agent général d'assurances, propriétaire à Puy-l'Évêque, a été choisi pour remplir ces fonctions.

Nous devons ajouter que plusieurs Caisses locales de Crédit Agricole sont déjà constituées.

Il y a tout lieu d'espérer que de nouvelles Caisses vont surgir sous peu et que cette institution pourra fonctionner dans tout le département dans un délai très rapproché.

#### Ponts et Chaussées

Un concours pour l'admissibilité à l'emploi de commis des ponts et chaussées s'ouvrira le lundi 17 février 1908, au chef-lieu de chaque département, dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 1<sup>er</sup> avril 1904.

Le nombre des emplois mis au concours est fixé à cinquante.

Nul ne peut être admis à prendre part à ce concours s'il n'est Français et s'il n'est âgé de plus de seize ans, et de moins de vingt-huit ans au 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Toutefois, la limite de vingt-huit ans est reculée pour les militaires ayant servi dans l'armée active, d'un nombre égal à celui pendant lequel ils sont restés sous les drapeaux.

Les demandes d'admission au concours doivent être adressées sur papier timbré au ministre par l'intermédiaire de l'Ingénieur en chef du département, avant le 15 décembre 1907, dernier délai.

#### Racing-club Cahorciens

La Société de foot-ball, le Racing-Club Cahorciens est constituée. Son siège social est au café Divan, à Cahors, où ce soir jeudi 21 novembre aura lieu une réunion générale à laquelle sont priés d'assister tous les sociétaires.

#### Fêtes pour les victimes des inondations

C'est avec un véritable empressement que toutes les hautes personnalités qui ont été sollicitées de donner leur patronage aux fêtes de bienfaisance, organisées au profit des inondés, ont répondu à l'appel de la Presse Française et de la Commission des expositions de l'Automobile.

Les Présidents de la Chambre et du Sénat, les Ministres et représentants des régions sinistrées, le Président du Conseil municipal de Paris, le Préfet de la Seine, le Préfet de police, de nombreux membres de l'Institut, les directeurs des théâtres de Paris, etc., ont envoyé leur adhésion en termes chaleureux. On peut dire que dans tous les milieux sans aucune distinction d'opinion, l'accueil fait aux projets de ces fêtes de bienfaisance est des plus enthousiastes.

La commission exécutive a tenu durant ces dernières semaines toute une série de réunions dans lesquelles les bases du programme des fêtes ont été arrêtées.

Il y aura deux grandes fêtes: l'une le vendredi 29 novembre, Mme la comtesse Greffulhe, Présidente de la Société des auditions de Paris, a bien voulu accepter de présider à l'organisation du programme artistique de cette journée, c'est dire qu'il sera parfait.

La seconde fête se déroulera le 7 décembre au soir, dans le magnifique cadre du Grand Palais, que M. Gustave Rives embellira encore au point de le rendre féérique.

C'est le service de trésorerie de l'Automobile Club de France qui a bien voulu se charger de centraliser tous les fonds.

#### Recensement des voitures attelées susceptibles d'être requises

La loi du 3 juillet 1877, relative aux réquisitions militaires dispose (titre VIII article 37) que tous les trois ans, avant le 15 janvier, à lieu dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires, et au besoin d'office, par les soins du maire, le recensement des voitures attelées (charrettes, jardinières, tombereaux etc.), autres que celles qui sont exclusivement affectées au transport des personnes.

En conséquence, le Préfet du Lot a l'honneur d'inviter les propriétaires de voitures non suspendues, suspendues, mixtes ou autres, qui ne sont pas affectées au transport des personnes, pourvu que le propriétaire de ces voitures puisse les atteler à l'aide d'un ou deux animaux figurant sur la liste de recensement des chevaux, juments, mules et mules susceptibles d'être requis à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1908, à faire les déclarations nécessaires à la mairie de leurs communes respectives avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain au plus tard.

Aux termes de l'article 32 de la loi sur les réquisitions militaires, la déclaration dont il s'agit est obligatoire et une amende de 25 à 1.000 francs ou de 50 à 2.000 francs peut être appliquée aux propriétaires de voitures attelées qui ne se conformeront pas aux dispositions contenues dans la loi précitée.

Le recensement dont il s'agit, est une mesure d'intérêt général qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les voitures, les animaux et les harnais peuvent être l'objet.

Les amendes ci-dessus spécifiées peuvent également être infligées à MM. les Maires qui ne rempliraient pas les obligations que leur impose la loi du 3 juillet 1877.

#### Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 24 NOVEMBRE 1907

Bohème joyeuse, P. R. L. Ithier Marie Henriette (ouv.) Montagne Neiges d'antan (Valse)

(1<sup>er</sup> aud.) Kelsen Ouverture des noces de Figaro (1<sup>er</sup> aud.) Mozart A. Yo qu'un Couou } J. Dongor B. Lou Moutet }

Alfred Fénélon, de 3 h. à 4 h.

#### ITINÉRAIRE DU DÉFILE

1<sup>er</sup> rue Clément-Marot, place du Marché, rue Nationale, rue Fénélon, Altes Fénélon, concert au kiosque.

2<sup>e</sup> allées Fénélon, boulevard Gambetta, rue de la Liberté, rue Clément-Marot.

#### Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est vendredi soir, 22 novembre, que l'excellente tournée ANDRÉAS donnera sur la scène de notre théâtre, une représentation extraordinaire de l'exquise comédie de MM. Gavault et Charvay:

#### Mademoiselle Josette ma femme

Le spectacle commencera par une comédie en un acte de MM. Gavault et Branger:

#### UNE BONNE PLACE

Ce sera une excellente soirée pour tous ceux qui se rendront au théâtre.

### LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Les débuts de la troupe de M. Déo, directeur du théâtre de Montauban ont eu lieu mardi soir sur la scène de notre théâtre.

Disons-le tout de suite, ces débuts ont été excellents; aussi l'accueil qui a été fait aux artistes a été chaleureux de la part du nombreux public qui garnissait la salle du théâtre.

Il y avait longtemps qu'à Cahors on n'avait eu l'occasion d'entendre une troupe d'opérette dont l'homogénéité fut convenable. Grâce à M. Déo, les Cadurciens auront à l'avenir ce qu'ils désiraient.

La représentation de mardi est de bonne augure: « Les Mousquetaires au Couvent », ont été interprétés à la satisfaction générale.

Peut-être un ou deux passages furent un tantinet « chargés », mais dam! est-ce que l'abbé Bridaine lui-même ne se déclare pas indulgent pour tous les petits péchés?

L'interprétation a été bonne: MM. Colonne (Gontran), Barreau (Brisac), Thivel (l'abbé Bridaine) ont tenu leur rôle avec brio, Mme Duquenne fut une Simonne enjouée, délurée, comme il convient et Mme Deryse (Louise) une exquise amoureuse.

Nous n'aurions garde d'oublier sœur Opportune et Agathe qui méritent d'être également félicitées.

Tous les artistes de la troupe ont rempli fidèlement leur rôle et ont contribué au succès de cette première soirée à laquelle M. Barreau, le dévoué directeur de l'Orchestre Symphonique et plusieurs membres de cette excellente société ont prêté leur concours toujours si apprécié.

M. Déo peut donc revenir à Cahors, il sera sûr d'y recevoir un accueil sympathique.

Mardi 26 novembre, la troupe d'opéra comique de M. Déo donnera en représentation:

### MIGNON

## Nos DÉPÊCHES

#### Télégrammes reçus hier:

Paris, 20 novembre, 1 h. 30 s.

#### Le procès Chaumié contre « Le Matin »

Le procès Chaumié contre le journal Le Matin a commencé ce matin à 11 heures. M. Azen, avocat du Matin, a déposé des conclusions réclamant communication du dossier Lascombes et du texte de l'ordonnance de non-lieu rendu en faveur de ce dernier.

#### L'espion Ullmo

La maîtresse d'Ullmo est arrivée ce matin à Paris; elle sera entendue dans l'après-midi.

#### Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris, 21 novembre, 1 h. 25 s.

#### Projet de loi

M. Caillaux déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à l'évaluation de la propriété foncière non bâtie: il donnera les indications qui justifient la nécessité de ce projet qui est inséparable du projet de l'impôt sur le revenu.

FUILLON DU « Journal du Lot » 70

## MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

— Le comte de La Bastie te fera construire un château pareil, répondit le colonel.

— Tenez, monsieur, dit Modeste en donnant le petit papier à Ernest, allez rassurer notre ami.

Ce mot, notre ami, frappa le Référendaire. Il regarda Modeste pour savoir s'il y avait quelque chose de sérieux dans la communauté de sentiments qu'elle paraissait accepter; et la jeune fille comprenant cette interrogation lui dit: — Eh! allez donc, votre ami attend.

La Brière rougit excessivement et sortit dans un état de doute, d'anxiété, de trouble plus cruel que le désespoir. Les approches du bonheur sont pour les vrais amants, comparables à ce que la poésie catholique a si bien nommé l'entrée du paradis, pour exprimer un lieu ténébreux, difficile, étroit, et où retentissent les derniers cris d'une suprême angoisse.

Une heure après, l'illustre compagnie était réunie et au grand complet dans le salon, les uns jouant au whist, les autres causant, les femmes occupées à de me-

nus ouvrages, en attendant l'annonce du dîner. Le Grand-Veneur fit parler M. Mignon sur la Chine, sur ses campagnes, sur les Portendues, les l'Estorade, et les Mancombe, familles provençales; il lui reprocha de ne pas demander du service en l'assurant que rien n'était plus facile que de l'employer dans son grade de colonel et dans la garde.

— Un homme de votre naissance et de votre fortune n'épouse pas les opinions de l'opposition actuelle, dit le prince en souriant.

Cette société d'élite non seulement plut à Modeste, mais elle y devait acquiescer, pendant son séjour, une perfection de manières qui, sans cette révélation lui aurait manqué toute sa vie. Montrer une horloge à un mécanicien en herbe, ce sera toujours lui révéler la mécanique en entier; il développe aussitôt les germes qui dorment en lui. De même Modeste sut s'approprier tout ce qui distinguait les du-hesses de Maufignonne et de Chaulieu. Tout, pour elle fut enseignement, là ou des bourgeois n'auraient remportés que des ridicules à l'imitation de ces façons. Une jeune fille bien née, instruite et disposée comme Modeste, se mit naturellement à l'unisson à découvrir les différences qui séparent le monde aristocratique du monde bourgeois, la province du faubourg Saint Germain: elle saisit ces nuances presque insaisissables, elle reconnut enfin la grâce

de la grande dame sans désespérer de l'acquiescer. Elle trouva son père et La Brière infiniment mieux que Canalis au sein de cet Olympe. Le grand poète abdiquant sa vraie et incontestable puissance, celle de l'esprit, ne fut plus qu'un maître des requêtes voulant un poste de ministre, poursuivant le collier de commandeur, obligé de plaire à toutes ses constellations. Ernest de La Brière, sans ambition, restait lui-même; tandis que Melchior, devenu petit garçon, pour se servir d'une expression vulgaire, courtisait le prince de Loudon, le duc de Rhétoré, le vicomte de Serizy, le duc de Maufignonne, en homme qui n'avait pas son franc parler comme le colonel Mignon, comte de La Bastie, fier de ses services et de l'estime de l'empereur Napoléon. Modeste remarqua la préoccupation continuelle de l'homme d'esprit cherchant une pointe pour faire rire, un bon mot pour étonner, un compliment pour flatter ces hautes puissances par lesquelles Melchior voulait se maintenir. Enfin, là, ce paon se déplaça.

Au milieu de la soirée, Modeste alla s'asseoir avec le Grand-Ecuier dans un coin du salon: elle l'avait emmené là pour terminer une lutte qu'elle ne pouvait plus encourager sans se mésestimer elle-même.

— Monsieur le duc, si vous me connaissez, lui dit-elle, vous sauriez combien je suis touchée de vos soins. Préci-

sément, à cause de la profonde estime que j'ai conçue pour votre caractère, de l'amitié qu'inspire une âme comme la vôtre, j'en voudrais pas porter la plus légère atteinte à votre amour-propre. Avant votre arrivée au Havre, j'ai aimé sincèrement, profondément et à jamais une personne digne d'être aimée et pour qui mon affection est encore un secret; mais sachez, et ici je suis plus sincère que ne le sont les jeunes filles, que si je n'avais pas eu cet encouragement volontaire, vous eussiez été choisi par moi, tant j'ai reconnu de nobles et belles qualités en vous. Les quelques mots échappés à votre sœur et à votre tante m'obligent à vous parler ainsi. Si vous le jugez nécessaire, demain avant le départ pour la chasse, ma mère m'aura par un message, rappelée à elle sous prétexte d'une indisposition grave. Je ne veux pas sans votre consentement, assister à une fête préparée par vos soins et où mon secret s'il m'échappait, vous peinerait en froissant vos légitimes prétentions. Pourquoi suis-je venue ici me direz-vous? Je pouvais n'accepter. Soyez assez généreux pour ne pas me faire un crime d'une curiosité nécessaire. Ceci n'est pas ce que j'ai de plus délicat à vous dire. Vous avez dans mon père et moi des amis plus solides que vous ne le croyez, et, comme la fortune a été le premier mobile de vos pensées quand vous êtes venu à moi, sans vouloir me servir de ceci comme d'un calmant au

chagrin que vous devez galamment témoigner, apprenez que mon père s'occupe de l'affaire d'Hérouville, son ami Dumay la trouve faisable, il a déjà tenté des démarches pour former une compagnie. Gobenheim, Dumay, mon père, offrent quinze cent mille francs et se chargent de réunir le reste par la confiance qu'ils inspireront aux capitalistes en prenant dans l'affaire cet intérêt sérieux. Si je n'ai pas l'honneur d'être la duchesse d'Hérouville, j'ai la presque certitude de vous mettre en même de la choisir un jour en toute liberté, dans la haute sphère où elle est. Oh! laissez-moi finir, dit-elle à un geste du duc...

— A l'émotion de ton frère, disait Mlle d'Hérouville à sa nièce, il est facile de juger que tu as une sœur.

— ... Monsieur le duc, ceci fut décidé par moi le jour de notre première promenade à cheval en vous entendant déplorer votre situation. Voilà ce que je voulais vous révéler. Ce jour-là mon sort fut fixé. Si vous n'avez pas conquis une femme, vous aurez trouvé des amis à Hérouville, si toutefois vous daigniez nous accepter à ce titre...

Ce petit discours, médité par Modeste fut dit avec un tel charme d'âme que les larmes vinrent aux yeux du Grand-Ecuier qui saisit la main de Modeste et la baisa.

— Restez ici pendant la chasse, répondit le duc d'Hérouville, mon peu de mé-

(A suivre)

## Mouvement préfectoral

Du prochain mouvement préfectoral il résultera l'entrée dans l'administration des finances des préfets de l'Yonne et de l'Ayeyren.

AGENCE FOURNIER.

## Arrondissement de Cahors

### Luzech

**Dernières fêtes annuelles.** — La Saint-Martin amène toujours, au milieu de l'automne heureux, quelques belles journées ensoleillées. C'est pourquoi on a probablement choisi cette époque de l'année pour fêter chez nous la récolte du vin.

Les gais villages de Caix, de Fages et de Cels, situés dans la plaine luxuriante ou sur le plateau fertile, n'oublient pas cette tradition et la « boto » a été tenue dimanche dernier avec un entrain endiablé.

Beaucoup de monde, car ces villages sont à deux pas de Luzech. Invités et visiteurs ont trouvé dans ces trois sections un accueil charmant et des distractions nombreuses.

Les danseurs surtout ont été satisfaits, car le bal n'a cessé que bien avant dans la nuit.

C'est la clôture presque définitive dans notre région de la série des « botos ». Après la Sainte-Catherine encore en honneur ici, l'hiver apparaît avec son triste cortège et chacun se cantonne chez soi à l'abri des intempéries.

### Castelfranc

**Passage du Pont.** — Certaines réclamationnaires assez bruyantes se soulèvent parfois contre l'exigence sévère du règlement pour le passage des véhicules sur le pont suspendu.

Il arrive parfois qu'en cette saison de l'année, au moment du grand mouvement des noix ou des vins, plusieurs véhicules sont obligés d'être retardés par les exigences des règlements qui s'opposent à ce que deux véhicules passent à la fois sur le tablier en bois du pont suspendu.

Les charretiers, si pressés qu'ils soient, doivent forcément se conformer aux arrêtés préfectoraux et subir les exigences du règlement. Il n'y a pas à aller contre.

L'administration a tenu à sauvegarder la sécurité des voyageurs comme la solidité du matériel en faisant observer par l'agent assermenté les excès et abus de charge.

Que chacun observe le règlement et tout le monde aura satisfaction.

### Prayssac

**Le nouveau marché aux moutons.** — Se pénétrant de l'importance que prennent mensuellement les marchés qui avaient lieu sur les divers points de notre localité, nos édiles cherchèrent par tous les moyens avantageux à en encourager le développement commercial.

C'est ainsi qu'après avoir promis la nouvelle installation d'un marché aux moutons, cette promesse va être réalisée dans quelques jours.

Le terrain de ce bel emplacement se trouve définitivement aménagé et prochainement le quartier du Pont aura son marché indépendant de ses voies et accès sur le boulevard.

Cette innovation permettra aux acheteurs et vendeurs de pouvoir disposer d'un espace suffisant pour débattre les conditions qu'exigent les achats ou réceptions de vente.

D'autant plus que le transfert du bétail n'offrirait aucune difficulté puisqu'il se trouve sur le même point, à quelques pas du marché actuel. Donc le commerce de cette partie de la commune restera intégralement aux avantages du quartier du Pont, et donnera satisfaction aux commerçants installés sur ce point.

Cette transformation aura l'avantage d'apporter un grand démenagement aux abords du grand boulevard, dont l'encombrement rendait par moments impossible le passage des voitures ou des véhicules quand le marché battait son plein.

Et de plus, les abords des habitations seront dégagés des odeurs peu agréables qu'offrent les bêtes à laine.

La population ne peut qu'être reconnaissante à notre municipalité d'avoir su s'inspirer encore une fois des moyens qui apportent des avantages nombreux à notre population et embellissent journellement notre commerçante cité.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**La satire de Saint-Céré.** — Depuis le mois de juillet dernier, M. le juge d'Instruction de Figeac informait à l'occasion de divers faits de monstrueuse obscénité qui avaient été dénoncés au parquet. Dès cette époque, sur un mandat d'arrêt lancé de Figeac, un nommé Limousin, connu à Saint-Céré sous le sobriquet de « Louty », fut arrêté et transféré à la prison de notre ville.

L'instruction de cette affaire a été si secrète qu'il nous a été impossible, jusqu'à ce jour, de renseigner nos lecteurs.

La justice a tenu à rechercher si d'autres faits de ce genre qui étaient parvenus à sa connaissance ne pouvaient pas être relevés contre l'inculpé. A la suite d'une descente du parquet à Saint-Céré, il y a deux semaines environ, M. le juge d'Instruction a pu reconstituer sur place les diverses circonstances des crimes contre nature reprochés à Limousin.

Ce dernier avait été déjà condamné par la cour d'assises du Lot pour attentat à la pudeur. C'est pour répondre du même crime que le Parquet de Figeac vient de le déferer à la chambre des mises en accusation.

Limousin a été soumis à un examen médical. Le docteur Briche, médecin en chef de l'Asile de Leyme, commis pour l'expertise médico-légale, a conclu à la responsabilité entière de l'inculpé.

Limousin comparaitra donc une seconde fois devant la cour d'assises du Lot, pour répondre de ses attentats sur trois enfants de moins de douze ans.

**Probité.** — Le jour de la foire, Mme Landes, maîtresse d'hôtel aux Carmes, a trouvé dans son établissement un porte-monnaie contenant une somme de 150 fr. Cette dame s'est empressée de rechercher la personne qui l'avait perdue, et a été tout heureuse de lui remettre sa trouvaille. Elle a même refusé la récompense qui lui était offerte.

**Accident de bicyclette.** — Lundi soir, M. B..., ancien limonadier du faubourg d'Anjou, descendant le chemin vicinal de Planioles au Pont, avec une bicyclette sans frein. Entraîné par la pente, notre cycliste fut désarçonné et alla piquer une tête au fond du talus. Blessure d'une certaine gravité à la tempe gauche.

### Puybrun

**Démission de l'adjoint.** — M. Labourdier, adjoint au maire de Puybrun vient d'adresser à la Préfecture sa démission qui a été acceptée.

En conséquence le Conseil municipal est convoqué pour le dimanche 24 novembre à l'effet de procéder à l'élection d'un adjoint.

### Cajarc

**La Sainte-Cécile.** — L'Alliance cajarcquoise célébrera la fête de la Ste-Cécile, dimanche prochain 24 novembre. A onze heures du matin, tour de ville en musique, à midi, banquet dans les salons de l'hôtel Gazeau; à trois heures, tour de ville en musique; à trois heures et demie, concert sur la place du Poirail. Dans la soirée, bal de société. Le programme de la fête sera affiché en temps utile et fera connaître les morceaux qui seront joués.

### Saint-Maurice

**Banquet démocratique.** — On nous écrit :

« Le Christ était républicain, dit une vieille chanson : et il l'a bien prouvé dimanche 17 novembre, en envoyant aux républicains de Saint-Maurice un soleil radieux, pour recevoir les amis politiques du canton et des cantons voisins. »

M. Bécays, député, présidait un banquet offert à l'occasion de la création à Saint-Maurice d'un comité radical socialiste. A ses côtés, le docteur Pezet, maire de Figeac; M. Léopold Laparra, notaire, tous les maires républicains du canton, tous les présidents des comités républicains de la région.

Enfin, tout ce que le parti républicain compte de vaillants, formaient autour de tables magnifiquement servies, un groupe de près de trois cents personnes.

Dîner excellent, cordialité charmante, réception pleine de bienveillance, à laquelle nous sommes heureux d'adresser nos remerciements.

Après le dîner, les toasts. M. Espinasse, adjoint au maire de Saint-Maurice, prend le premier la parole et souhaite la bienvenue aux nombreux amis qu'il remercie de leur grand empressement. Salut fraternel adressé par le secrétaire du C. R. S. de St-Cirgues (canton de Latronquière) aux amis de St-Maurice.

M. Laparra parle ensuite, et avec cet entrain que nous lui connaissons tous, expose un programme de bon sens et d'émancipation qui sera celui que le parti républicain aura à soutenir aussitôt que le Conseil d'Etat aura fait son devoir en annulant les dernières élections cantonales.

M. le docteur Pezet, qui succède à son beau-frère, avec beaucoup d'humour, demande ce que sont devenues les six cents voix de majorité que M. Cadiergues avait obtenues en mai 1906, et qui se sont changées en une majorité insuffisante pour son élection, très probablement quoiqu'il ait cuisiné lui-même les résultats des divers scrutins et se soit proclamé élu jusqu'à plus ample information.

A son tour, notre sympathique député, M. Bécays, nous tient pendant vingt minutes sous le charme de sa parole. Il profite de la présence de ses électeurs dévoués pour exposer le programme républicain, ce qui a été fait, ce qui reste à faire.

Pendant ces divers discours, quelques brailards à l'assolde de réaction ont fait entendre quelques cris de d'aucuns ont pris pour des gloussements de dinde mal gavés, et que d'autres ont in-

terprété, sans y prêter plus d'attention qu'ils n'en méritaient, comme le chant du cygne à son dernier soupir. »

### Saint-Céré

**La répression de la fraude.** — Samedi dernier, l'agent de police a procédé à un second prélèvement d'échantillons de lait pris à six laitières de la ville ou des villages voisins qui portent le lait à domicile.

Nous espérons que si cette denrée se trouve être fraudée, soit par suite d'addition d'eau ou d'autres matières, la justice saura faire son devoir.

Sous peu, le même agent opérera des prélèvements sur d'autres denrées.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Marché aux truffes.** — Au moment où les droits de place vont être mis de nouveau à l'adjudication, il serait peut-être nécessaire de reviser le tarif en ce qui concerne la truffe.

Pour attirer sur leurs marchés les récoltants du précieux tubercule, les municipalités intéressées font de grands sacrifices. Non seulement dans certaines localités qui nous environnent, les droits de place pour la truffe ont été supprimés, mais encore des primes en argent sont distribuées aux porteurs des plus beaux lots.

Nous espérons que nos édiles, qui ne négligent rien quand il s'agit des intérêts de notre ville, ne voudront pas rester en arrière et feront le nécessaire pour encourager les propriétaires à fréquenter notre marché aux truffes.

**La Ste-Cécile.** — A l'occasion de la Ste-Cécile, l'Orphéon et l'Union musicale se feront entendre le dimanche 24 courant. Le programme comprend des morceaux chantés par l'Orphéon et les enfants des écoles accompagnés de la fanfare.

A ce sujet, il nous a été permis de constater que nos sociétés musicales sous l'impulsion énergique de leur chef M. Rivière, ont fait de réels progrès. D'autre part, M. Rivière s'occupe activement des 22 élèves de la batterie scolaire de tambours et clairons.

Le soir un banquet réunira les deux sociétés dans une des salles de l'école des garçons, sous la présidence de MM. le Sous-Préfet et Linol, maire.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 18 novembre. — Deux seules affaires sans intérêt. Le nommé Bouyssou, dit Pépère, de Sarlat, a été pris en flagrant délit de mendicité et de vagabondage. Le tribunal lui octroie vingt jours de prison.

Pour le même délit, Boyer, de Charolle, en pince pour un mois.

**Cirque Martin.** — Gradins qui s'effondrent. — Mardi dernier, à quatre heures, le cirque donnait en matinée une représentation à laquelle assistait notamment toute la jeunesse des écoles. Quelques minutes avant le commencement du spectacle, une partie des gradins s'est effondrée sans provoquer heureusement le plus petit malheur. L'émotion s'est vite calmée et c'est au milieu des rires de l'assistance que s'est terminé cet accident qui aurait pu avoir des conséquences plus graves.

### Labastide-Merlat

**Nécrologie.** — Une figure des plus populaires de l'arrondissement vient de disparaître.

M. Latour Auguste, négociant, suppléant du juge de paix, délégué cantonal à Labastide, maire de Saint-Cernin, est décédé mardi soir vers huit heures.

Très avenant, très sympathique, le défunt s'était créé de nombreuses et excellentes relations dans toutes les classes de la société.

Sa perte sera vivement ressentie par les habitants de Labastide.

Nous adressons à sa famille l'expression émue de nos sincères condoléances. Les obsèques de cet homme de bien seront célébrées aujourd'hui jeudi à 3 heures du soir.

### Dégagnac

**Pour des pommes.** — Ces jours-ci, Mme veuve B..., ménagère à Dégagnac, se rendait chez son fils, cultivateur au même lieu : avisant un pommier, elle étendit son mouchoir par terre et se mit à ramasser des pommes. Survint la fille Mélanie A..., servante du fils.

Interpellée vivement, la veuve B..., répondit sur le même ton. La servante à du caractère; la veuve B..., en fit promptement l'expérience. Rouée de coups, elle n'eut d'autre ressource que de prendre la fuite, abandonnant sur le champ de bataille le mouchoir dont s'empara la servante victorieuse. Un dire de la veuve B..., une somme de 12 fr. était dissimulée dans un coin noué du mouchoir.

Plainte a été déposée par la victime contre l'irascible et trop intéressée servante.

### Saint-Projet

**La foire.** — Favorisée par un temps magnifique, la foire du 18 novembre a été assez belle. Les affaires ont été faciles et assez nombreuses. Les commerçants de la localité ont dû faire recette

fructueuse, l'affluence étant relativement grande.

Les foies gras, la truffe et les grives apparaissent sur le marché, pas dans les prix doux. Les foies valaient 6 francs le kilo, la truffe de 5 à 6 fr. le demi-kilo; les grives de 50 à 60 centimes la pièce.

Les porcs gras n'étaient pas en très grand nombre. On payait 60 francs les 50 kilos. A ce prix, tous les animaux amenés ont été enlevés rapidement.

Les brebis d'élevage sont recherchées : les moutons gras, assez rares, sont à 80 fr. les 100 kilos.

Les oies grasses sont chères, 1,20 le demi kilo.

### Souillac

**Le chemin de Galinat à l'Arbre-Rond.** — M. Malvy, maire, conseiller général, président de la commission départementale du Lot, a porté à la connaissance de ses administrés la décision suivante :

« Arrêté de reconnaissance d'un chemin rural par la commission départementale. »

» Vu la loi du 20 août 1881, notamment l'article 4 de cette loi;

» Vu le tableau des chemins ruraux de la commune de Souillac soumis à l'enquête d'utilité publique, le registre de cette enquête, l'avis du commissaire enquêteur, la délibération du conseil municipal et la proposition de M. le préfet;

» Considérant que le projet de construction d'un chemin rural de Galinat à l'Arbre-Rond sera d'une grande utilité;

» Déclare d'utilité publique le chemin rural désigné en tête du présent arrêté de reconnaissance et décide que ce chemin subira toutes les conséquences énoncées par la loi du 20 août 1881. »

**Conseil municipal.** — Sous la présidence de M. Malvy, maire, M. Chassaing faisant fonction de secrétaire, le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé, M. le maire donne connaissance au conseil du projet de traité concernant la vente, par le bureau de bienfaisance, à la commune de Souillac, de l'ancien jardin et de la terrasse de l'immeuble Dufour.

M. le président communique au conseil une liste de nouveaux indigents, infirmes, incurables, qui ont été acceptés par le bureau de bienfaisance.

M. le maire propose au conseil de répondre à la demande de M. Bourdier par une demande le priant de justifier ses réclamations.

Une demande de M. Flaquière est ajournée jusqu'à ce que le plan d'alignement soit arrêté.

On vote à nouveau 5 fr. pour la Dordogne navigable.

Dans la liste des répartiteurs, M. Leymarie remplace M. Gambert.

Pour la liste électorale sont désignés : MM. Jean-Baptiste Loubiers, Théodore Leymarie et Paul Gambert.

**Un bienfait mal récompensé.** — Le sieur Antoine Grimal, ouvrier journalier, âgé de quarante-quatre ans, transportait sur les épaules de gros madriers, au lieu dit de Présignac, commune de Souillac.

Au moment où il lançait une de ces pièces de bois sur le sol, un chien de taille moyenne qui passait juste à ce moment-là fut pris, et ne pouvant se dégager, hurlait de douleur.

Grimal, aussitôt, se porta à son secours. Mais l'animal, s'acharnant après son sauveur, lui fit de profondes morsures aux mains, ce qui nécessita l'intervention de M. le docteur Vizerie, qui lui fit un pansement antiseptique.

**Subvention.** — Nous apprenons avec plaisir qu'une Compagnie d'assurances vient de faire parvenir à notre compagnie de Sapeurs-pompiers une somme de 200 fr. Cette généreuse subvention est une juste récompense du zèle et du dévouement de nos courageux pompiers dans les derniers sinistres.

### Vayrac

**Arrestation.** — Ces jours derniers la gendarmerie de Vayrac a arrêté le nommé Léonard Roger, âgé de trente-huit ans, originaire de Mercœur (Corrèze), sans profession ni domicile fixe, pris en flagrant délit de mendicité, outrage et vagabondage. Conduit à la prison, ce vagabond a été écroué et dirigé sur Gourdon.

**Accident de bicyclette.** — Le sieur L. M..., employé, revenant dimanche soir de la fête de Girac, à bicyclette, dans un tournant de route, butta contre une pierre et tomba, se faisant plusieurs contusions à l'épaule droite.

**Foire.** — Notre foire du 18 courant a été assez importante et favorisée par un temps superbe. Les transactions ont été nombreuses. Voici les cours :

Bœufs de boucherie, 35 à 36 fr. les 50 kilos, poids vif; vaches grasses, 30 à 31 fr.; moutons gras, 40 à 42 fr.; cochons gras, 50 à 55 fr. le tout les 50 kilos; veaux de lait, 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo; bœufs d'attelage, 600 à 800 fr. la paire; veaux de corde, 150 à 180 fr. pièce; moutons de commerce, 27 à 28 fr. pièce; porcelets, 25 à 30 fr. pièce.

Marché à la volaille. — Poulets, 3 fr. 50 à 4 fr. la paire, ou 0 fr. 70 le demi kilo;

# VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



**LA PREUVE** Paris, 5 Janvier 1905. — « Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott. » — Mme A. Valiot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

**LE POURQUOI** Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

grosse volaille, 0 fr. 60; canards, 0 fr. 65; dindes, 0 fr. 60 le demi-kilo; lapins domestiques, 1 fr. 50 à 1 fr. 75; pigeons, 1 fr. 40 le couple.  
Lièvres, 1 fr. le demi-kilo.  
Cous, 1 fr. la douzaine.  
Sous la halle. — Blé-froment, 18 fr. l'hectolitre; seigle, 15 fr.; maïs, 16 fr.; avoine, 9 fr.; noix, 17 fr. le sac.

## Chemin de fer d'Orléans

**Relations directes entre Paris (Quai-d'Orsay) et Barcelone, via-Limoges-Montauban-Toulouse.**

Il est délivré, au départ de Paris Quai-d'Orsay, des billets directs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1<sup>re</sup> classe, 89 fr. 15 en 2<sup>e</sup> classe et 57 fr. 95 en 3<sup>e</sup> classe.

**Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone.**

Voitures directes, lits-toilettes, compartiments-couchettes, wagon-restaurant. Service journalier au 1<sup>er</sup> Novembre 1907.

ALLER	
Paris, dép. ....	10.15 m. 8.36 s.
(quai-d'Orsay)	
Barcelone... arr.	7.53 m. 7.26 s.
RETOUR	
Barcelone... dép.	6.46 s. 9.40 m.
Paris... arr.	5.22(a) s. 8.56 m.
(quai-d'Orsay)	

(a) Via Bordeaux avec billets scindés.

## Bulletin Financier

Paris, 20 novembre

La dernière séance de New-York a été plutôt mauvaise, on se montre moins optimiste en ce qui concerne les résultats que donneront les mesures prises par le gouvernement pour atténuer la crise financière qui sévit aux Etats-Unis.

Les avis défavorables qui parviennent de New-York impressionnent notre marché qui se montre aujourd'hui faible et hésitant. Les affaires sont presque nulles.

Notre 3 0/0 recule à 95,05. Les fonds russes conservent l'avance acquise. Le 5 0/0 nouveau termine à 91,65; le 1891 à 65,05; le 1896 à 63,65 et le Consolidé à 77,70.

Les autres fonds d'Etats étrangers restent également très bien tenus, ce particulièrement à depuis quelques jours la faveur du public. L'Extérieure se traite à 92,40; l'Italien à 103,35 et le Turc à 92,10. Seul le Portugais continue à baisser, nous le trouvons en clôture à 59,70.

Les Etablissements de crédit s'alourdissent : la Banque de Paris fait 1374; le Comptoir National d'Escompte, 672 et le Crédit Lyonnais, 1148. La Société générale à 600 ne se modifie pas.

Le marché des chemins français est très calme, on traite quelques rares affaires au comptant; à terme aucun cours n'est inscrit.

Sur le marché en banque, St-Raphaël Quinquina est à 89 fr.

## Vient de paraître

**A la Librairie DELSAUD**  
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS  
**LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1908**

Illustré de plus de 500 gravures  
CONTENANT

**Les Prévisions du Temps**  
Le tableau des distances  
Horaires et Tarifs des Chemins de fer

Liste et dates des  
**FRANQUES OU FÊTES LOCALES**  
DU DÉPARTEMENT DU LOT  
ETC., ETC., ETC.

Quelques mots d'une personne de Périgueux

Madame Dufour de Périgueux a quelques mots à dire au sujet de l'Onguent Foster, préparation célèbre contre toutes les maladies de la peau, les hémorroïdes, l'eczéma, etc.

Mme Dufour, 33, rue de Bergerac, Périgueux, nous dit :

« Depuis une dizaine d'années, je souffrais de dartres qui occasionnaient des démangeaisons et des souffrances intolérables. Le mal avait d'abord débuté sur la poitrine puis avait gagné le cou et les épaules. J'étais très inquiète de mon état car pendant ces dernières années tous les remèdes employés étaient restés sans résultat et bien souvent je ne pouvais dormir à cause de la souffrance. C'est alors que ma fille qui avait entendu parler des guérisons remarquables opérées par l'Onguent Foster vendu à la Pharmacie Orliac à Cahors me conseilla d'en faire usage. Dès les premières applications, les démangeaisons étaient moins fortes et je pouvais dormir la nuit. Guère plus de deux semaines après, j'étais enfin débarrassée de cette pénible affection. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les démangeaisons, l'eczéma, les hémorroïdes, ainsi que toutes les affections de la peau en général sont un tourment continu. L'irritation est d'autant plus insupportable que tout repos devient impossible; la vie est un fardeau et la santé s'altère. L'Onguent Foster soulage toujours dès la première application et calme l'inflammation causée par n'importe quelle affection de la peau. Il est souverain contre : eczéma, hémorroïdes, dartres, démangeaisons, fistules, plaies, varicelles, croûtes d'humides, impétigo, gourme, éruptions de boutons, engelures, crevasses, irritation des parties génitales, varicelle globuleuse, etc. Dans tous les cas ordinaires, une boîte suffit pour amener non seulement un soulagement immédiat, mais une guérison rapide, durable et sans rechute. L'Onguent Foster réussit toujours la même où tous les soins ont échoué.

Exigez bien le véritable Onguent Foster qui est en vente chez tous les pharmaciens, à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 6

## VIOLETTES DE TOULOUSE

Les plus odorantes du monde entier  
Un très beau bouquet arrive très frais franco dans un joli panier, contre trois francs soixante-quinze centimes. Adresse : Cultures de Violettes, Toulouse.

Recommander les plis contenant des timbres en paiement

## LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engorgements, l'impotence qui résultent si souvent les phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Extrait de Virginité Nyrdat qui rétablit la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Nyrdat, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exigez sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdat.

## A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
un COUPÉ

Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal.

**PÂTE L. STEINER**  
Attire et TUE

**RATS SOURIS, CAFARDS**  
Toutes Pharmacies et Drogueries

Le véritable  
**SEL VICHY-ÉTAT**  
est le seul extrait des célèbres sources de FAYAT  
10 cent. le paquet, dose pour 1 LITRE D'EAU  
Bon office du Pharmacien à SEL VICHY-ÉTAT.

## Bibliographie

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1825<sup>e</sup> livraison (23 novembre 1907).  
Rita la Gitane, par H. de Charlieu. — Arbres de 1.500 ans, par L. Viator. — Pour un marron, par Julie Borius. — Galerie d'aventuriers : Dom Sébastien, par Jules de Glouvet. — Locomotives d'hier et d'aujourd'hui, par Daniel Bellet.  
Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.  
Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

## Chronique agricole

### La forêt de salut public

Tous les ans, les campagnes des bassins principaux et secondaires de la Garonne, du Rhône, de la Loire subissent les ravages d'inondations partielles. Tous les vingt ans depuis un demi-siècle, une catastrophe plus particulièrement effroyable s'abat sur une moitié de la France. La périodicité même du fléau rapproche les époques néfastes. C'est maintenant, sans préjudice des ruines annuelles, le désastre décennal. Que nous hésitions un peu de temps encore à consentir les rigoureuses mesures que réclame la défense du terroir menacé, et les pays d'entre les Alpes, la Loire, les Pyrénées et les mers seront frappés dans leur existence même et marqués pour une mort imminente.

S'ils réparent mal — s'ils soulagent peu — s'ils atténuent guère — les millions annuels que nous versons aux victimes des inondations sont des millions frappés d'impuissance.

Ils ne combattent point la cause même des misères, des ruines et des deuils que nous déplorons. Ce sont des palliatifs et non pas le remède. Ils laissent suspendu sur nos biens et nos vies la menace de quelque catastrophe pire.

La cause, pourtant, avant le Touring Club, a eu lui, après lui, combien d'hommes éminents l'ont précisée!... Combien, parmi ceux qui feignent de l'ignorer, le savent.

La cause?... Elle est dans la déforestation criminelle dont notre pays est victime — et elle n'est que là. Pour la combattre, nous n'avons d'autre arme que la reforestation immédiate et intensive, avec la protection, par une législation étroite et dure, de la forêt encore existante ou à recréer.

C'est de défense nationale qu'il s'agit aujourd'hui. Les questions d'individus n'ont plus à se poser ici. La communauté française est frappée tout entière par ce fléau des inondations dont il nous faut, à tout prix, éloigner d'abord le retour, afin de le pouvoir bientôt rendre impossible.

Il n'est plus de partis, ni d'opinions, ni d'intérêts contraires, ni de droits particuliers, ni de besoins individuels, en présence de cette obligation suprême : préserver la terre de France

elle-même et sa richesse, les habitants de son sol et leur fortune — défendre la terre contre le danger permanent qui la menace du fait même de ses détenteurs — défendre les hommes contre leur ignorance, leur imprévoyance ou un usage abusif de droits particuliers aujourd'hui contraires au droit supérieur de la nation.

Les puérils moyens de préservation que nous appliquons, nos vagues essais de défense, nos modes de secours, les millions que nous dispersons, tout cela n'a d'autre résultat que de perpétuer un dangereux état d'esprit où l'insouciance des uns, la paresse des autres, l'avidité de beaucoup sont également satisfaites, au plus grand préjudice du pays.

Les millions annuels répandus après chaque désastre, c'est l'abominable système des résolutions au jour le jour, qui aboutit invariablement aux défaites. Sans méthode, sans plan, sans idée directrice, nous ne faisons qu'un rapiégame vain.

La situation est pourtant grave au plus haut point. Si l'on en traçait un tableau d'ensemble, on serait aussitôt accusé d'être le prophète de malheur, alors qu'on ne serait que le proclamateur d'une vérité trop terrible.

Il faut cependant le dire et le crier pour qu'on l'entende et que nul ne puisse plus prétendre qu'il l'ignorait : « Les inondations sont consécutives à la destruction des forêts. Il y a, dans la disparition de celles-ci et la fréquence de celles-là, une relation de cause à effet. C'est par la déforestation stupide et criminelle dont la terre française est victime que notre climat ne connaît plus de saisons, que les pluies diluviennes y succèdent aux sécheresses et que le merveilleux réseau des rivières et de fleuves qui faisait de la douce France un immense jardin, est devenu, pour la moitié du pays, une permanente menace de mort. »

Aujourd'hui, que, sur des milliers de kilomètres carrés de pentes dénudées, roulent en emportant les terres et en déracinant les rochers, ces eaux meurtrières que n'absorbent plus les immenses éponges des forêts, les vallées et les plaines ont la montagne pour ennemi. Les lits des rivières s'exhaussent de toute l'épaisseur des graviers et des rocaillies que les torrents y entraînent ; les estuaires des fleuves s'ensablent ou s'envasent ; les glissements de terrains s'accroissent de toutes parts ; les érosions jettent dans la plaine la roche écrasée des montagnes — et les rivières avec les fleuves de moins en moins navigables parcourent des lieux de plus en plus stériles, que leurs inondations annuelles achèvent de dévaster.

En cinquante ans, rien que dans le bassin pyrénéen, les pertes se sont élevées à plus de 300 millions. En un siècle à peine, la France a perdu ainsi plus d'un milliard. Les pertes subies par deux générations françaises du fait des inondations, sont dix fois plus élevées que les dépenses du reboisement qui les eût toutes évitées.

Aujourd'hui, il ne saurait plus être question de demi-mesures. La loi

elle-même doit intervenir d'une façon décisive.

Il convient de prévoir la mise sous la haute surveillance immédiate du service des eaux et forêts, assuré de pouvoirs extrêmes, de tous les massifs forestiers de montagnes, existants ou à recréer, dont la disparition ou la non-existence serait un danger.

Il est nécessaire que, partout où l'inondation peut passer — et l'on connaît toutes ses voies probables — l'on dresse l'épaisse barrière des arbres, à laquelle nul ne touchera plus que selon des modes et en des temps fixés.

Il est indispensable que l'on restreigne ici le droit de l'individu, pour que soit plus entier le droit de la communauté.

La loi armée doit protéger la terre, patrimoine de tous, contre la sottise ou la cupidité de quelques-uns. Nos législateurs sont aujourd'hui en présence d'un devoir étroit, plus impérieux que nul autre et devant qui doivent s'abolir tous les antagonismes.

La campagne que le Touring Club — expression en cela de tout ce que notre pays compte d'intelligences — mène en faveur du reboisement de la France ne peut, au moins pour l'instant, que préparer les esprits et les mettre en état de consentement préalable aux règles étroites qui seront édictées.

C'est à la nation elle-même, à ses

représentants qu'il incombe de dresser contre l'inondation, partout où un conseil supérieur de préservation nationale l'aura demandé, et sur tous les points choisis de notre territoire par elle à jamais défendu c'est à la loi qu'il appartient de relever et de faire intangible, désormais, la forêt de salut public.

Abel BALLIF,  
Président du Touring-Club de France.

VIENT DE PARAÎTRE :

**LE LIVRE**  
que tout Français  
doit avoir  
**SUR SA TABLE :**  
**L'ALMANACH**  
**HACHETTE**

Prix 1 fr. 50 Pour 1908 Prix 1 fr. 50  
Entièrement renouvelé

### Dernier tirage irrévocable

**POCHETTE NATIONALE**  
CONSORTIUM des Loteries de Bienfaisance  
Autorisée par Arrêté Ministériel du 19 février 1907

**SOIXANTE-DEUX GROS LOTS :**

**500.000 f.**  
**400.000 f.**  
**300.000 f.**  
**200.000 f.** — **150.000 f.**

3 de 100.000<sup>f</sup> — 3 de 50.000<sup>f</sup> — 4 de 25.000<sup>f</sup> — 4 de 20.000<sup>f</sup>  
10 de 10.000, 27 de 5.000, 16 de 2.500 et 14651 lots de 1.000, 500, 100 fr., etc.

**AVIS IMPORTANT**  
Les avantages offerts par la Pochette Nationale sont absolument sans précédent et bien supérieurs à ceux des loteries françaises ou étrangères : deux tirages, six chances de gain, plus de cinq millions de lots, voilà l'ensemble formidable et unique réservé aux acheteurs de la Pochette Nationale avant le **31 DÉCEMBRE PROCHAIN** il faut en profiter et ne pas attendre !

La Pochette Nationale qui contient 5 billets de loterie à UN franc, est vendue 5 fr. dans toute la France chez les banquiers, changeurs, buralistes, libraires, etc.  
Pour recevoir directement, envoyer mandat-poste de 520 à M. Reynaud, administrateur de la Pochette Nationale, 5, rue Blomet-Marcel, Paris. Lettre recommandée S/O, étranger S/O'S

**31 Décembre 1907**

# LOTÉRIE

## de la Ville de Marseille

pour la Conservation du Parc et des Monuments de  
**L'EXPOSITION COLONIALE**  
(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)

**375.000 francs de lots**

Gros Lot: **100.000 f.**

et Cent neuf autres lots espèces  
de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.

**UN SEUL TIRAGE :**  
**30 Décembre 1907**

**Prix du Billet : 1 franc**

**EN VENTE PARTOUT**

FONDÉ EN 1879

**L'ARGUS de la PRESSE**

la plus ancien bureau de coupures de journaux  
**14, Rue Drouot, 14**  
PARIS  
Il est déposé par jour, 10.000 journaux ou revues de monde entier.

publie **L'Argus des Revues**, mensuel

édite **L'Argus de l'OFFICIEL**

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : **ACHAMARGUS-PARIS**  
Adresse téléphonique : **102-02**  
Circule au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (II<sup>e</sup>)

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de **BAKER**

**75, Boulevard Gambetta**

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 6 h.

**69, BOULEVARD GAMBETTA**

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

**RELIGIEUSE**, donne secret pour  
guérir enfants urinant au lit.  
Ecr. Maison Buret, à Nantes.

Le propriétaire gérant : **A. COUESLANT**

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Tévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Notté

de nombreuses publications médicales, sténographiques et agricoles, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

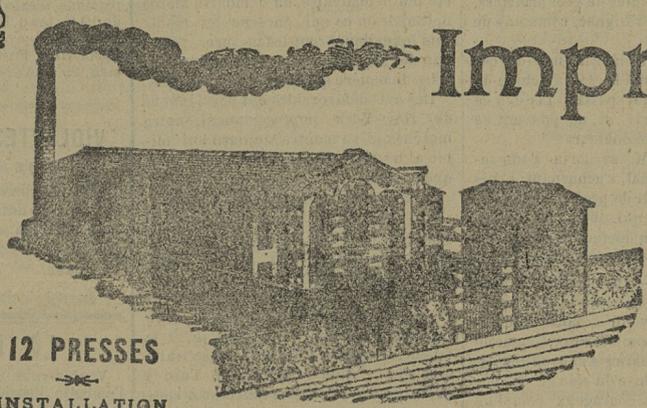
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.